

Voici les valeurs de notre centre : **persévérance, collaboration et engagement.**

RÈGLEMENTS	INTERVENTIONS
<p>Rendement L'élève se doit de respecter le nombre d'heures prévues dans l'échéancier qui lui sera remis par son enseignant.</p> <p>L'élève inscrit à un examen est dans l'obligation de s'y présenter.</p>	<p>Un examen sera planifié à la date prévue par l'enseignant.</p> <p>En cas d'absence à l'examen, l'élève sera suspendu temporairement de la matière jusqu'à sa passation.</p>
<p>Fréquentation L'élève ayant 3 matières et plus à son profil doit être présent 30 heures par semaine au centre.</p> <p>L'élève ayant 2 matières à son profil doit être présent un minimum de 24 heures par semaine au centre.</p> <p>L'élève n'ayant qu'une matière à son profil doit être présent un minimum de 15 heures par semaine au centre.</p>	<p>Pour modifier ses heures de cours, l'élève doit avoir une raison valable: condition médicale ou emploi. Une preuve sera requise.</p>
<p>Assiduité (présence) aux cours C'est la responsabilité de l'élève d'être présent et à l'heure à tous ses cours.</p>	<p>Les absences, les retards et les départs hâtifs seront comptabilisés.</p> <p>L'encadrement sera assuré par le tuteur.</p> <p><u>Après 5 jours consécutifs d'absences</u>, l'élève sera considéré comme ayant abandonné sa formation. Un appel à la maison sera fait afin d'informer l'élève de la fermeture de son dossier. S'il veut reprendre ses cours, il devra en faire la demande à la direction. Un contrat pourra être rédigé.</p>
<p>Comportement attendu en classe L'élève doit avoir un comportement adéquat pour lui permettre d'atteindre ses objectifs scolaires et maintenir son rendement.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le matériel nécessaire exigé par son enseignant; • Travailler de façon constante; • Éviter les distractions telles que le cellulaire, les sorties de classe, etc. 	<p>L'élève sera encadré par son tuteur ou son enseignant.</p> <p>Si une situation problématique persiste, l'élève sera rencontré par l'éducatrice spécialisée.</p> <p>Une rencontre avec la direction pourra être nécessaire.</p>
<p>Respect de soi et des autres Les droits de l'un impliquent le respect des droits individuels et collectifs des autres.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une tenue vestimentaire propre et décente, sans aucune forme de violence, sexisme ou racisme; • Utiliser un langage respectueux; • Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (intimidation, menace, dénigrement, vol) ou d'un lieu (graffitis, vandalisme). 	<p>Tout intervenant pourra retourner un élève chez lui s'il juge sa tenue ou son comportement inapproprié.</p> <p>Si ce règlement n'est pas respecté, voici les sanctions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension indéterminée; • Étude du dossier; • Référence aux policiers; • Possibilité d'expulsion du centre.

<p>Respect de l'utilisation des technologies de l'information</p> <p>Pendant les heures de cours, tout appareil électronique doit être utilisé uniquement à des fins pédagogiques.</p> <p>L'écoute de la musique en classe est laissée à la discrétion de chaque enseignant.</p> <p>L'élève doit prendre soin du matériel informatique qui lui est prêté.</p> <p>L'accès à Internet est un privilège et son usage doit être responsable et relié à ses apprentissages scolaires.</p> <p>Il est interdit de visiter, d'utiliser ou de télécharger des contenus de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale.</p> <p>Toute cyberintimidation envers des élèves ou des membres du personnel du centre ne sera tolérée, même si les messages sont faits à l'extérieur du centre.</p> <p>(Politique des réseaux sociaux de la CSDGS)</p>	<p>En cas d'usage inapproprié, l'enseignant et le tuteur pourront interdire l'utilisation de tout appareil.</p> <p>La direction sera impliquée immédiatement dans le dossier.</p>
<p>Respect du milieu et de l'environnement</p> <p>Cigarette et vapotage</p> <p>Il est interdit de fumer ou vapoter sur les terrains de la commission scolaire. Les élèves et les employés doivent se rendre sur les trottoirs de la municipalité pour fumer.</p> <p>Il est formellement interdit de remettre à un mineur des produits du tabac sur tous les terrains de la commission scolaire ainsi qu'aux endroits permis pour la cigarette et le vapotage.</p>	<p>Un rappel verbal du non-respect du règlement sera adressé à l'élève. Ce rappel sera consigné.</p> <p>Si la situation se reproduit, l'élève recevra un avis écrit et devra s'engager à respecter le règlement.</p> <p><i><u>Pénalités selon la loi du gouvernement du Québec</u></i> Une amende entre 250\$ et 750\$ peut être donnée en tout temps par un inspecteur du gouvernement.</p>
<p>Drogue et alcool</p> <p>Il est interdit de vendre, de consommer, de posséder ou d'être sous l'effet de la consommation de drogue ou d'alcool dans les locaux et sur les terrains de la commission scolaire.</p>	<p>Lorsque tout membre du personnel soupçonne qu'un élève a consommé de la drogue ou de l'alcool, celui-ci sera retourné chez lui avec une personne responsable.</p> <p>S'il y a un doute raisonnable de possession, une fouille sera effectuée par la direction. Ces sanctions pourraient être appliquées en tout ou en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confiscation; • Suspension; • Référence aux policiers; • Expulsion du centre. <p>Un suivi sera assuré par l'éducatrice spécialisée si l'élève réintègre le centre.</p>
<p>Armes blanches</p> <p>Il est interdit d'avoir en sa possession des armes blanches ou des objets jugés dangereux dans les locaux et sur les terrains de la commission scolaire.</p>	<p>Lorsque tout membre du personnel soupçonne un élève d'être en possession d'une arme blanche, celui-ci est immédiatement fouillé par la direction. Ces sanctions pourraient être appliquées en tout ou en partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confiscation • Suspension • Référence aux policiers • Expulsion du centre <p>Un suivi sera assuré par l'éducatrice spécialisée si l'élève réintègre le centre.</p>